Quarante-deuxième Année. — N° 359 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 12 fr. 50. . . Six mois . 26 fr. . . Un an. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 23, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 DÉCEMBRE 1897

LA QUESTION D'EXTRÊME-ORIENT

Nous avons, depuis près d'un siècle, la question d'Orient, toujours ouverte, jamais résolue, autour de laquelle s'agitent perpétuellement toutes les ambitions, toutes les compétitions des grandes puissances européennes. Ce qui a le plus sûrement préservé l'empire ottoman, c'est la difficulté, pour ceux qui aspirent à la succession de « l'homme malade », de s'entendre sur le partage de ses biens. Et il est certain que cette situation peut durer bien longtemps encore. Toutefois l'accord du concert européen, qui s'est affirmé avec tant d'énergie dans les derniers incidents des affaires de Turquie, a eu pour effet de mettre cet empire, en quelque sorte sous la tutelle, du moins sous le contrôle des grandes puissances, de façon à leur permettre de régler collectivement les difficiles questions qui s'y rattachent et les conflits qui peuvent se produire.

Mais, aujourd'hui, la question d'Orient n'est plus qu'un point dans le vaste terrain où se meuvent l'action et les rivalités des Etats européens. L'espace s'est prodigieusement élargi devant eux : leurs visées et leurs intérêts ont pris, dans le monde entier, des proportions considérables et leurs points de contact se sont multipliés en même temps que leurs intérêts spéciaux se sont transformés et agrandis. Moins réservés qu'en Turquie, sur d'autres continents, ils sont en train de se partager effectivement l'Afrique, pour en soumettre les peuplades barbares à la civilisation moderne et ce partage suscite déjà entre elles des luttes d'influence et des difficultés d'application que leur diplomatie a beaucoup de peine à régler pacifiquement. Et maintenant voici que leur politique d'expansion au dehors a trouvé, en Asie, un nouveau champ de manœuvres et nous voyons clairement apparaître une question d'Extrême-Orient qui préoccupe à bon droit les gouvernements de l'Europe et commence à y passionner l'opinion.

C'est la situation intérieure de la Chine qui a fait naître ce nouveau problème international. L'immense Empire du Milieu est indubitablement menacé de décomposition et ce corps colossal a visiblement perdu la force propre qui en maintenait l'équilibre. On avait suivi d'un œil intéressé, depuis un certain nombre d'années, les symptômes inquiétants de sa désorganisation, mais la guerre avec le Japon, où les Célestes ont été si complètement vaincus par les Japonais, qui sont, au contraire, un peuple dont les progrès en toutes choses ont été si merveilleux, a porté dans tous les esprits la conviction que la Chine est sur la pente d'une chute rapide et qu'il y a lieu de se préoccuper de l'éventualité de cette catastrophe.

C'est une justice à rendre à la politique française qu'elle a eu, à temps, l'instinct des complications qui se préparaient en Extrême-Orient, et qu'elle a pris les mesures nécessaires pour y fortifier sa situation.

La conquête de l'Annam et du Tonkin, complément de notre domination en Cochinchine, le Cambodge, le Siam, qui ont apparu d'abord, aux imprévoyants, comme des entreprises aventureuses, se montrent aujourd'hui sous leur véritable jour. Ce sont autant de gages sérieux pour l'influence que nous sommes en mesure d'exercer, si nous savons profiter des positions acquises, dans les éventualités d'où peut dépendre le sort de l'empire chinois. Mais, il est évident que les autres nations, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, convergent aujourd'hui vers un but analogue.

On peut railler, avec plus ou moins d'esprit, le discours emphatique de l'empereur Guillaume au banquet d'adieu du prince Henri de Prusse partant pour l'Extrême-Orient; mais cette critique de la forme n'enlève rien à l'importance de l'expédition. L'Allemagne va planter son drapeau dans la baie de Kiao-Tcheou qui est une des portes de l'Empire Céleste et elle n'entend plus en sortir, prête à tirer parti de cette situation pour faire prévaloir en Chine ses intérêts politiques et économiques.

La Russie n'a pas attendu pour prendre à son tour ses garanties. Son escadre du Pacifique a aussitôt occupé Port-Arthur, qui est, dans ces parages, autant que Kiao-Tcheou, la clé du Petchili par où on peut tenir la Chine entière à discrétion. Est ce un acte spontané ? N'est-ce pas la suite d'un accord tacite entre Berlin et Saint-Pétersbourg ? L'avenir le dira. Ce qui est positif, c'est que ce double fait a éveillé vivement l'attention et les préoccupations de l'Angleterre. L'appréciation qu'en fait la presse britannique atteste que l'opinion au-delà de la Manche est convaincue qu'il se prépare maintenant dans l'Extrême-Orient des événements auxquels la Grande-Bretagne ne peut pas rester étrangère et indifférente. On a même parlé de l'intention qu'aurait l'Angleterre de mettre en ses mains certains points du territoire chinois qui feraient contrepoids à ceux qu'occupent l'Allemagne et la Russie. Enfin tous ces mouvements ont naturellement paru au gouvernement français dignes d'être surveillés de près, et, dès hier, ordre a été donné à un de nos navires de guerre d'aller renforcer notre division navale de l'Extrême-Orient.

Il nous suffit, pour le moment, de grouper ces divers faits caractéristiques pour comprendre qu'il se passe dans ces lointaines contrées des choses nouvelles de nature à intéresser à un haut degré la politique internationale. Il est hors de doute que la question d'Extrême-Orient est ouverte et que les grandes puissances s'apprêtent à y jouer un rôle important. Nous ne disons pas qu'il s'agisse du partage de la Chine ; mais il s'agit évidemment du partage des influences que chacune des grandes nations européennes peut exercer dans ce vaste empire. On a beaucoup parlé, depuis un certain temps, du « péril jaune ». On a paru craindre de voir envahir nos marchés par les produits de la Chine et du Japon. On semblait même redouter on ne sait quelles invasions de nouveaux Attilas. C'est le contraire qui semble devoir se produire, et c'est l'Europe qui a l'air de vouloir mettre sa main puissante sur ces empires en décadence. Il faut faire grande attention au mouvement, encore obscur, qui se dessine. Bornons-nous à le signaler aujourd'hui. Il est probable qu'on ne tardera pas à pouvoir mieux juger son étendue et sa profondeur.

LE DÉCLASSEMENT DES FORTIFICATIONS de Paris

Paris, 23 décembre. — La commission de l'armée a approuvé aujourd'hui le projet déposé par le ministre de la guerre pour le déclassement des fortifications de Paris dans la partie Ouest et Nord. Ces terrains actuellement asservis seraient vendus et la recette ainsi obtenue est évaluée à 150 millions.

Sur cette somme, 60 millions seraient employés à construire des forts détachés pour remplacer la partie déclassée de l'enceinte. Le surplus, environ 90 millions, serait employé à terminer la transformation de notre matériel d'artillerie.

On achèverait la construction de canons à tir rapide dont un grand nombre de batteries sont déjà armées sans que cette modification considérable apportée à notre armement et qui nous assure, paraît-il, une supériorité incontestable, ait été connue du public.

LA FAUSSE PIÈCE
dans l'affaire Dreyfus

Les versions des deux camps de Dreyfus et d'Esterhazy

On ne nous aura pas laissé tranquilles longtemps avec les innombrables histoires que racontent successivement les défenseurs de Dreyfus et ceux d'Esterhazy.

M. Rochefort, dans l'*Intransigeant* de ce matin, raconte, précisant ses déclarations de la veille, que les défenseurs de Dreyfus avaient fabriqué une fausse pièce, qui devait leur servir, au cas où les débats du conseil de guerre tourneraient à leur confusion, à prolonger le scandale.

« Cette fausse pièce, maladroitement rédigée et payée très cher par les membres du syndicat Dreyfus, était signée Otto. Elle contenait une phrase analogue à celle qui figure dans un des documents qui causèrent la condamnation de Dreyfus : « Ce diable de D... devient trop exigeant. »

Et M. Rochefort mettait au défi les défenseurs de Dreyfus de se servir désormais de ce faux papier.

La version de M. Joseph Reinach

M. Joseph Reinach, député — un des plus acharnés partisans de Dreyfus — a raconté à un rédacteur du *Temps*, l'histoire fantastique de cette pièce, et le récit de M. Joseph Reinach tend à faire croire que non seulement cette pièce n'a pas été fabriquée par les défenseurs de Dreyfus, mais qu'elle serait l'œuvre, au contraire, d'individus qui avaient proposé l'achat de ce faux papier aux amis de Dreyfus pour les tromper et donner ainsi un argument qui se serait retourné contre eux. Et voici l'histoire que raconte M. Joseph Reinach :

» Le 26 novembre dernier, un rédacteur du *Figaro* recevait la visite d'un individu, disant s'appeler L. P..., se présentant comme ancien agent secret du ministère de la guerre. Cet individu racontait qu'au mois de décembre 1893 le colonel Sandherr, alors chef du bureau des renseignements, l'avait chargé de filer le commandant Esterhazy qui avait été surpris dans une conversation suspecte avec un diplomate étranger du nom de Otto. Il l'avait filé jusqu'à Bruxelles, où le commandant Esterhazy serait descendu le 24 décembre au Grand-Hôtel avec une dame sous le nom Théronanne.

» Le 25, l'agent aurait pénétré dans la chambre, se serait emparé dans la sacoche du commandant d'une lettre chiffrée adressée à sa compagne par le diplomate Otto. L'agent, de retour à Paris, aurait gardé l'original et n'aurait remis qu'une copie au ministre.

» Au mois de janvier 1894, cet agent, chargé d'une mission secrète en Allemagne, aurait été arrêté et condamné, pour espionnage, à trois ans de forteresse. Le 29 janvier 1897, il revint à Paris, réclama des dédommagements au Président de la République et au général Billot, n'obtint aucune réponse et demanda à voir M. Joseph Reinach et M. Mathieu Dreyfus. »

M. Joseph Reinach raconte qu'il refusa de recevoir cet agent en qui il flairait un escroc. Le 27 novembre, L. P... fit parvenir à M. Joseph Reinach par l'intermédiaire du *Figaro* la lettre chiffrée qu'il prétendait avoir volée à Bruxelles, avec la traduction de cette lettre. En examinant ces documents M. J. Reinach les considéra bien vite comme l'œuvre d'un faussaire, car la lettre contenait de nombreuses fautes d'orthographe et aussitôt il télégraphia à M. de Rodays que le prétendu agent était pour lui un impudent faussaire.

D'ailleurs, le surlendemain, 29 novembre, M. Reinach recevait de Bruxelles une note du bureau des étrangers qui constatait qu'à la date du 24 décembre 1893, aucun voyageur du nom de Théronanne n'était descendu venant de Paris au Grand-Hôtel. La chambre n° 100, qu'on indiquait comme ayant été occupée par le commandant Esterhazy sous le nom de Théronanne, avait été occupée par un voyageur du nom de M. de Longuepierre. L. P... ayant insisté pour voir M. Joseph Reinach, celui-ci s'y refusa.

M. Reinach se demande s'il n'a pas été la victime d'un escroc qui aurait voulu lui vendre un faux papier de façon à pouvoir établir par l'existence de ce faux document que tous les autres documents versés par les défenseurs de Dreyfus à l'enquête actuelle étaient également des faux.

M. Reinach termine sa longue communication en expliquant qu'il n'a pas pu déposer de plainte au parquet parce que le fait caractéristique de l'escroquerie, c'est-à-dire la demande d'argent manquait, mais, par contre, il a déposé des plaintes contre un inconnu qui a mis en circulation de fausses lettres signées de son nom.

Le texte de la fausse lettre dans l'affaire Arton

Paris, 23 décembre. — L'*Intransigeant* de demain donne le texte de la fausse lettre fabriquée par le syndicat Dreyfus pour accabler le commandant Esterhazy. Voici ce document :

« 13 septembre 1896.

» Madame, votre exigence dépasse toute limite ; vous ne tenez au-un compte des sommes versées, beaucoup plus considérables que celles qui vous avaient été promises. Et, cependant, vous n'avez pas livré la totalité des documents contenus dans votre bordereau.

» Faites-moi tenir la pièce en question et satisfaction vous sera donnée.

» Veuillez dire à Walsin que je serai jeudi soir chez Steinberg.

» A vous. » Signé : Orro. »

La dame voilée

Paris, 23 décembre. — Dans une interview de Mme Jouffroy d'Albans, envoyée à la *Presse*, cette dame confirme que le commandant Esterhazy connaît parfaitement la « dame voilée » ; elle répète que c'est la femme d'une très haute personnalité, « l'égale de Mme Félix Faure. »

Mme d'Albans fera connaître son nom au commandant Ravary quand elle aura reçu une convocation régulière.

« J'ai des preuves, dit-elle, de ce que j'avance, entre autres des lettres de cette femme, à moi adressées. »

Comme dernier détail, ajoutons cette déclaration de Mme d'Albans : « Rien que d'une ambassade étrangère, je touche une rente à vie insaisissable de 50 000 francs. »

LA MISSION MARCHAND

Paris, 23 décembre. — Le *Gil Blas* publie des extraits d'une lettre que le capitaine Marchand écrivait le 17 juin dernier :

« Sémin, 17 juin 1897. — Ici, depuis une heure, avec « pas une seule » de nos 2,200 charges derrière nous, la moitié de ce nombre est ici, dans de bons magasins; l'autre moitié nous a précédés avec le premier détachement sur le Soueh, bassin du Nil, et nous attend à Tambura.

» Le pavillon tricolore flottera le 14 juillet sur Djour Gaitas, et avant le 15 août, sur Meschra du Reck.

» Les grosses difficultés sont maintenant derrière nous, et du côté du nord, Dem-Zher a été occupé le 1er juin par Liotard qui préparait cela depuis dix-huit mois, et qui a pu réaliser son projet, grâce au ravitaillement de près de trois mille charges que je lui ai apportées en plus des miennes.

» La mission a fait tout son devoir et, un moment il a été lourd. Mais, à cette heure, le succès est immense, la route du Nil sous notre main, libre. — Vive la France !

L'ÉCHARPE DE M. MÉLINE

Sous ce titre on lit dans le journal *La Liberté* :

« On se souvient que mardi dernier, au cours de l'interpellation développée au Sénat par M. Aucoin, M. Destieux-Janca avait interrompu violemment M. Méline, président du conseil, l'accusant d'avoir fait partie de la Commune. M. Méline avait immédiatement répondu que le fait était inexact.

» Cet incident avait fait naître une polémique entre quelques journaux, les uns affirmant que M. Méline, alors qu'il était adjoint au maire du premier arrondissement, en 1871, s'était fait photographier avec l'écharpe rouge, les autres soutenant, au contraire, que l'écharpe était tricolore.

» Avant-hier, M. Nadar père intervenait dans le débat et, par une lettre rendue publique, affirmait que le président du conseil actuel s'était bien fait photographier chez lui portant l'écharpe rouge de la Commune.

» La mémoire de M. Nadar père lui a fait défaut, car M. Paul Nadar, fils du célèbre photographe qui dirige actuellement la maison de photographie, a recherché les clichés du portrait de M. Méline et les a communiqués à notre confrère, M. Robert Charlie, de la *République française*, chez qui nous les avons vus cet après-midi.

» M. Méline, qui portait alors en 1871 les favoris et la moustache, est représenté de face et de trois quarts : il porte l'écharpe *tricolore* en sautoir, et les trois couleurs sont très visibles, le blanc se détache en vigueur entre le bleu et le rouge.

» Les adversaires de M. Méline n'ont donc plus qu'à confesser leur erreur et à reconnaître qu'en affirmant n'avoir jamais fait partie de la Commune, le président du conseil n'a dit que l'exacte vérité. »

Situation industrielle et commerciale

DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 24 décembre.

Le calme le plus complet a régné encore, cette semaine, en fabrique, tant à Roubaix qu'à Tourcoing. Toutefois les détaillants semblent avoir été un peu plus favorisés : la température hivernale qui s'est fait sentir, ces jours derniers, a occasionné une certaine activité dans la vente.

On nous signale un article en vogue le *Caracul*, tissu genre velours frappé, qui se fait en toutes teintes, mais principalement en noir, et qui, dit-on, pourrait bien être appelé à détrôner l'astrakan.

La situation industrielle de nos places, en décembre, peut se résume ainsi :

— Dans la *filature des laines peignées*, le forfait marche bien, mais la façon est très malheureuse.

— L'alimentation de la *filature de cardé* s'effectue péniblement et toutes les broches ne marchent pas.

— Pour la *filature de coton* on accuse de l'activité. Les bas prix pratiqués actuellement sur les filés sont attribués à l'abondance de la récolte en coton brut.

— Au *tissage mécanique* les façonniers ont toutes raisons de se plaindre.

Les fabricants de nouveautés et de fantaisies ont des commissions, mais il manque à notre industrie les ordres en articles classiques (serges et tissus similaires) qui semblent de plus en plus abandonner Roubaix au profit d'autres régions où la main-d'œuvre est meilleur marché.

— Les premières laines de la nouvelle tonte commencent à arriver dans les *peignages* : on s'attend à une reprise prochaine d'activité, comme cela arrive chaque année à pareille époque.

— La *teinture* sur matières marche toujours bien à cause des articles fantaisies, mais la teinture sur pièces, par contre, est loin d'être alimentée.

LE PANAMA
devant la Cour d'assises de la Seine

Audience du jeudi 23 décembre

L'audition des témoins continue.

M. Bonnaud, syndic de la faillite d'Arton, n'a point trouvé, dit-il, d'effets souscrits par M. Antide Boyer dans les papiers de la faillite. En passant, M. Bonnaud donne cet aperçu sur la faillite d'Arton : passif, trois millions ; actif, trois cent mille francs.

M. Swell, *solicitor* anglais, déclare que les rendez-vous qu'il a eus avec Arton en 1888 sont bien exactement inscrits à leur date sur les carnets.

Arton. Tout ce que j'ai indiqué sur mes carnets est régulièrement exact, ce nouveau témoin le prouve.

Le cas de M. Francis Laur

M. Francis Laur déclare n'avoir eu avec Arton aucune relation en 1888. Par contre, il a entretenu avec lui des relations d'affaires en 1890, 1891 et 1892. Il lui a fait escompter alors du papier comme directeur de l'*Echo des Mines*.

Arton. — C'est exactement ce que j'ai dit.

Une vive discussion s'engage alors entre la défense et Arton. La défense s'exprime ainsi par Me Decori et Labori :

Comment se fait-il que M. Laur soit indemne de poursuite, alors qu'il figure sur les carnets d'Arton de même façon que les accusés ? Comment peut-on dire qu'il n'a pas touché, puisque l'inscription de la somme en face de son nom est faite de façon identique ?

Arton. — Mes carnets ne constituent pas une comptabilité en règle, mais seulement des notes sur moi. Ces notes, je l'ai déjà dit quand j'ai expliqué les signes dont j'usais, s'expriment pour les uns par le signe *plus* et pour les autres par le signe *moins*, c'est-à-dire par un certain arrangement de lettres.

INCIDENT

A ce moment, un des avocats interrompant Arton, celui-ci s'est écrié : « C'est assez ergoté. Seul contre tous comme je suis, il faut bien que je me défende. » (Murmures.)

A ces mots, les défenseurs et les accusés se lèvent tous en protestant. L'un d'eux, M. Gaillard, crie à Arton : « Vous êtes seul aussi qui soyez condamné à huit ans de réclusion » Arton de répliquer : « Gardez-vous d'être condamné vous-même. Je plaide ici, du reste, mon acquittement comme le vôtre. »

M. Gaillard, très surexcité. — Vous plaidez peut-être votre acquittement : mais nous, nous défendons notre honneur. (Mouvement prolongé.)

Avant de se retirer, M. Laur exprime le souhait d'un acquittement général.

Déposition de Clovis Hugues

M. Clovis Hugues, que l'on avait accusé d'avoir touché un chèque d'Arton, s'en est vivement défendu, et l'instruction lui a donné raison. Il raconte comment il a été amené par ses électeurs à voter le projet sur les valeurs à lots.

Certain, dit-il, de l'emballement à Marseille pour la proposition.

Sur les manœuvres d'Arton au Parlement, il courait le bruit dans les couloirs que tous allaient devenir riches. On s'abordait parfois en riant et en disant : « Touche-t-on ? Ne touche-t-on pas ? » Tous ces bruits se propageaient avec bonhomie. (On rit).

En ce qui me concerne, j'ai dit pourquoi j'avais signé de façon très désintéressée la proposition du Panama.

Se parlant à lui-même, mais très haut, M. Clovis Hugues ajoute :

« Jamais on ne me reprendra à signer des propositions d'affaires ! » (Nouveaux rires).

En somme, M. Clovis Hugues dépose avec son humour ordinaire et déride un peu un auditoire resté jusqu'ici très sévère. A différentes reprises, soit pour cette déposition, soit pour les dépositions antérieures, certains jurés laissent facilement deviner, on par gestes, ou par exclamations perceptibles, leur opinion sur les faits.

En ce qui concerne M. Saint-Martin, M. Clovis Hugues avoue la scène qui lui est reprochée. Il déclare que Saint-Martin lui a bien dit : « Tu veux donc me perdre par tes déclarations sur les 3,000 francs que j'ai eus ». L'autre mot de M. Saint-Martin : « On a trouvé mon nid de chèques », est également certifié par M. Clovis Hugues.

Les faits affirmés, le témoin s'efforce de les expliquer de la façon la moins malveillante pour M. Saint-Martin.

Mais les atténuations semblent peu concluantes en présence des affirmations émises.

Avant de se retirer, M. Clovis Hugues s'insurge contre ceux qui l'ont accusé jusqu'au Parlement. « S'il n'avait point parlé, s'il n'avait point été vigoureusement secondé par ses électeurs et par la presse, s'il n'avait point dans son emportement légitime cassé la charrette (sic), il eut sans doute été, en dépit de son innocence, injustement poursuivi. »

Le président. — Jamais le parquet ne vous a inquiété.

M. Clovis Hugues. — Directement, non, mais dans la coulisse, il avait conseillé l'idée de la poursuite.

Le président. — Que pensez-vous de Saint-Martin ?

M. Clovis Hugues. — C'est un *panier percé*, il lui faut de l'argent. Moi, avec trois mille francs, j'aurais fait la noce pendant dix ans.

La salle tout entière part d'un franc éclat de rire.

M. l'avocat général Van Cassel demande à M. Clovis Hugues de s'expliquer sur une question de tableaux, question sur laquelle il a été appelé à fournir des détails devant la commission d'enquête de Panama. M. St-Martin, dit M. Van Cassel, fait allusion au fait dans sa brochure.

M. Clovis Hugues. — On a dit, certain jour, que j'avais vendu deux tableaux à Arton pour 20,000 fr. par l'entremise de mon ami Gaillard. J'ai demandé alors à paraître devant la commission d'enquête, et j'y ai expliqué ce qui était vrai, que je n'avais vendu aucun tableau. Il s'agissait seulement de deux toiles de Mme Gaillard, toutes deux vendues pour le prix bien modique de 4,000 fr. Je ne sais pourquoi M. Saint-Martin a parlé de cet incident dans sa brochure ; il le savait faux et partant n'en devait point parler.

Voilà une bien sotte invention ! Je ne comprends pas que M. Saint-Martin ait réveillé cette histoire.

A la demande de M. Gaillard, M. Clovis Hugues déclare qu'il était considéré à la Chambre comme ne s'occupant jamais d'affaires. Il affirme même qu'il sait que M. Gaillard a refusé une assez forte somme pour prêter son concours à une opération.

M. Clovis Hugues déclare aussi que M. Antide Boyer était malade et absent de Paris à l'époque où Arton affirme l'y avoir visité. Il loue aussi le désintéressement de M. Boyer.

Boyer, dit-il, avait quelquefois besoin de 2 francs pour vivre. Il est bon qu'on sache cela, alors que l'on dit tant de mal des parlementaires.

M. Bellier se trouvait avec M. Clovis Hugues quand M. Saint-Martin l'aborda, lui demandant de ne pas le compromettre avec les trois mille francs « pour un pauvre petit chèque ». M. Bellier reconnaît que le propos lui a été rapporté par M. Clovis Hugues.

Le cocher d'Arton

Le cocher d'Arton, interpellé par le président, déclare qu'il a conduit Arton chez M. Maret.

Le président au témoin. — Avez-vous conduit Arton rue Truffaut. — R. Oui, deux ou trois fois, mais je ne savais pas chez qui.

Le président. — M. Antide Boyer demeurait alors dans cette rue. Avez-vous conduit Arton avenue Victor-Hugo ? — R. Oui, plusieurs fois.

D. A quel numéro ? — R. 162. La maison avait une palissade : elle était au fond d'un jardin. Je ne sais dans quel pavillon M. Arton a été, je ne savais pas alors chez qui il allait. Depuis, je me suis rappelé qu'un cocher m'avait dit : « Tiens, tu vas dans la maison qu'habite M. Laisant ! »

M. Laisant, qui comprend la gravité du témoignage, s'efforce de mettre le cocher en désaccord avec lui-même et, dans ce but, il demande la lecture de la déposition à l'instruction. Il lui pose ensuite diverses questions de détail.

Les autres témoins

L'audience, suspendue à deux heures et demie, est reprise à trois heures.

M. Lepère, ancien directeur de l'imprimerie de M. Planteau, confirme, à son endroit, les charges de l'accusation.

Le président rappelle que le témoin et l'accusé ont eu des contestations judiciaires.

M. Lepère dit, en somme, qu'au moment du Panama, Arton serait venu voir M. Planteau et qu'il lui aurait offert une somme d'argent qu'il aurait refusée, acceptant alors seulement, le cas échéant, l'exécution de travaux d'impression pour la Compagnie du Panama.

M. Planteau déclare que ce dire est faux, puisqu'il n'était pas imprimeur à ce moment ; il se livre, alors, à une attaque très vive contre le témoin.

M. Vercelonne a acheté à M. Planteau, en avril 1897, le bureau de traduction qu'il exploitait place de la Bourse.

M. Vercelonne nie que M. Planteau lui ait jamais rien demandé ni emprunté, ce que l'accusation soutient pour affirmer l'état de gêne de l'accusé, au moment où Arton lui aurait donné la forte somme.

M. Weashop, comptable, donne des explications sur les livres de M. Planteau ; sa déposition est sans importance.

M. Destrez, liquidateur de M. Planteau, s'exprime sur l'acquisition de l'imprimerie d'Asnières.

M. Boyer est appelé pour faire ressortir dans quelles conditions il a vendu son imprimerie à M. Planteau, tout est connu sur ce point.

M. Labat, journaliste parlementaire, dépose sur l'acquisition de l'imprimerie Planteau, qu'il indique comme postérieure au vote du Panama ; il le sait d'autant mieux, dit-il, qu'il avait prié M. Planteau d'acheter cette imprimerie pour lui-même.

M. Chabrier, journaliste parlementaire et ami de M. Antide Boyer, affirme que celui-ci ne connaissait pas Arton, lors du vote du projet de loi du Panama.

Pour le prouver, il raconte qu'Arton, traversant le salon du Palais-Bourbon, le jour du vote de la loi, et M. Antide Boyer, lui demandant qui il était, il lui a répondu : C'est celui qui achète les parlementaires pour obtenir un vote favorable au Panama.

Le président, au témoin. Votre confrère, M. de Constantin, affirme que la scène s'est passée bien avant le vote du Panama, ce qui a une autre importance.

M. Chabrier. Je ne puis affirmer par serment que M. de Constantin se trompe, mais je le crois fermement.

M. de Constantin, journaliste parlementaire, lui aussi, contredit la déclaration de M. Chabrier.

L'incident, d'après lui, se serait passé six semaines avant le vote du Panama.

BOURSE DE PARIS DU 24 DÉCEMBRE

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt.		Ouvert	Clôt.	Pr.
103 15	3 0/0 comptant	103 10	103 10	
103 15	3 0/0 terme	103 05	103 20	
...	3 0/0 Amort. comptant	101 50	...	
...	3 0/0 » terme	102 50	...	
105 75	3 1/2 comptant	105 70	105 75	
106 50	3 1/2 terme	106 85	106 85	
...	Emprunt Tonkin	91 75	...	
468	Argentine	470	475	
...	Autriche	102 10	...	
...	Brésil	61 50	61 50	
...	Chine 4 0/0	106	106 10	
...	Egypte unifiée	107	...	
61 70	Espagne exter. comptant	61 70	61 90	
61 90	— terme	61 90	61 90	
96 10	Italien 5 0/0 comptant	96	...	
96 27	— terme	96 25	96 25	
...	Hongrois 4 0/0	103 80	104	
...	Portugais 3 0/0 comptant	20 75	...	
...	» terme	21 80	...	
...	Turc (série D) terme	24 85	...	
...	Russe 4 0/0 1889	103	...	
98 75	— 3 0/0 1891	98 70	...	
...	— 3 0/0 1893	101 80	...	
101 90	— 3 1/2 1894	101 90	...	

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cl.			Clôt.	Pr. cl.		Clôt.
73	CRÉDIT FONCIER	Rous 1887	75	483	Ardennes	485
79		» 1888	62 25	475 50	Est 3 0/0 anc.	477 50
479		Commun. 1879	478	481 25	— nouv.	481 25
102		» 1880	562 50	487 50	Nord 3 0/0 anc.	488
401 25		» 1891	401 50	495	Nord 2 1/2	...
506		» 1892	506 25	485	— nouv.	485
...		Foncières 1877	...	452	Orléans 3 0/0 a.	455 25
505 50		» 1879	502	453	— n.	453 50
457		» 1882	456 50	458 50	Orléans 2 1/2 0/0	465 75
502		» 1885	503	459 50	Ouest 3 0/0 anc.	458 25
461		» 1886	463	462 50	— nouv.	465
492		F. 90 fr. p. 1865	492	460	Sud de France	470
	VILLES DE PARIS	Obl. 1865-60 3 0/0	...	402	Econom. 3 0/0	...
518		» 1865 4 0/0	521	...	Ville Lyon 1880	4 2
435		» 1869 3 0/0	433 50	402	Marseille 1877	455
431		» 1874 3 0/0	430 50	...	Bordeaux 3 0/0	518
275		» 1875 4 0/0	275	518	— 1884	...
575		» 1876 4 0/0	575	...	Montpellier 1894	...
466 25		» 1886 3 0/0	466 50	562 50	Petite Tunis	503
491 50		» 1891 4 0/0	491 50	...	P.-L.-M. Ins. a	...
501		» 1892 2 1/2	502 50	...	Ins. n.	...
400		» 1894 4 0/0	402 50	...		

Bourse commerciale de Paris du 24 décembre

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour.	44	43 75	Cour.	18 50	18 50	Cour.	66 50	66 65
Proch.	43 25	43 50	Proch.	18 65	18 65	Proch.	61 15	61	
4 prem.	43	43 25	J.-Fév.	18 70	18 99	J.-Fév.	61	60 15
4 mai	43	43 25	4 prem.	19 20	19 25	4 prem.	60 45	60 50
Sucres			4 mars	19 20	19 25	4 mars	60 45	60 60
Cour.	29 10	29 30	**Lin**			Corbeil		66
Proch.	29 15	29 25	Cour.	37	37	**Sucres**		
J.-Fév.	29	29	Proch.	37	37	Cour.	32 37	32 25
4 prem.	28 60	28 60	4 prem.	37 25	37 25	Proch.	32 62	32 50
4 mars	28 60	28 60	4 mai	38 50	38 50	3 nov.	32 87	32 75
Sélitz			**Colza**			4 prem.	33 25	33 12
Cour.	48 25	48 25	Cour.	56 75	56 75	4 mars	33 25	33 12
Proch.	48 25	48 25	Proch.	57	57	4 mai	34 25	34 12
J.-Fév.	48 50	48 50	4 prem.	57	56 75	Roux.	29 25	29 25
4 prem.	48 75	48 75	4 mai	58 75	58 50	Raffin.	401	404
4 mars	48 75	48 75				Circulat.		

BOURSE DE LILLE DU 24 DECEMBRE
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 400	...	426	**OBLIGATIONS**		
» 90, r. 500	...	101	Bains Bilob.	...	500
» 68, r. 500	...	537 50	Union Ph. N.	...	140
» 77, r. 500	...	504	Gaz de Nasem	...	165
» 85, r. 500	...	405	Ch. d. fer Econ.	...	565
» 84, 4/5	...	406	Denain Anzin.	...	578
» 87, r. 400	...	405	Cambrésis	...	535
» 93, r. 500	...	103	**CHARBONNAGES**		
Roub. 1. 1000	45 50	46	Aniche, 1/2	...	12350
Fontainebleau	...	130	Anzin, 100 d.	...	24 0
Anderson	...	124	Blanzy	...	1510
Dép. du Nord	106 50	106 25	Bruay	1560	1560
Tourcoing 125	...	140	Bully-Grenet, 6	2071	1699
Armentier. 85	...	110	Campagnac	...	940
Denain, libérée	...	58	Carvin	...	1050
Valenciennes	...	500	Courrières, 10	1840	1860
Verley, Decr.	...	1365	Crespin	...	95
Cail Batolet Cie	...	300	Douchy	990	985
Crédit C. Nord	245	245	Dourges	...	1280
R. Devillers	...	112	Drocourt, 100	...	45
Ramp. re. Nord	...	140	Escarpelle	3625	3660
Sc. Elec. Loub.	...	156 25	Flines	...	625
Gaz de Wasem	...	170	Lefay	...	183
Le Nord, ass.	...	2800	Ligny	...	1120
Union g. Nord	...	455	Lens	...	36 50
St-Sauv. Arras	...	200	Lens (100)	367	369
Ch. Bn. Nord	...	150	Liévin	1477	1490
Constr. Anzin	...	1	Marles 50 0/0	...	1750
Omnibus franc	...	270	Marles 70 0/0	...	2450
Estrée-Blanch.	...	585	Meurchin	1685	1695
Tramw. Nord	...	40	Ostricourt	475	470
L. Allart, t. p.	...	400	Sincy-le-R.	...	...
Int. à libérer	...	100	Thivencelles	...	115
Chem Econom	...	196 75	Vicoigne et N. 21470	...	22200
Brosta et Cie	...	915	**OBLIGATIONS**		
Cellulo. à R.	...	...			
Ken Dunkerq	...	495	Bethune 1877	...	475
Trélerie	...	...	Drocourt 4 0/0	...	222